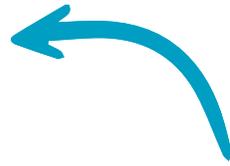


## EN QUOI CONSISTE LE BRS ?



Les ménages qui cèdent leur bail avec une plus-value limitée sous le contrôle de l'OFS.



Les ménages payent à l'OFS une redevance correspondant au portage du foncier, qui vient s'ajouter aux charges d'entretiens et taxes locales (et aux annuités d'emprunt)



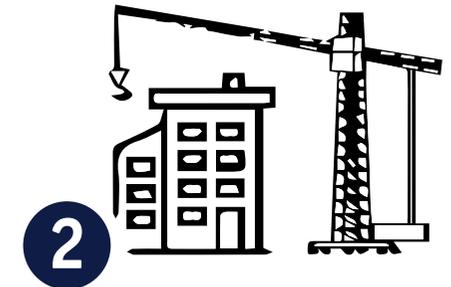
Les ménages achètent, grâce au bail réel solidaire, les droits réels sur leur logement.



Le logement est disponible pour de nouveaux ménages sous plafond de ressources à un prix abordable



L'OFS fait l'acquisition d'un terrain pour le conserver dans la durée.



Sur le terrain de l'OFS, des programmes immobiliers résidentiels abordables sont développés pour les ménages à faibles revenus.